

Communauté de Communes Vallées du Haut-Anjou

Place Charles de Gaulle
49 220 LE LION-D'ANGERS
02 41 95 31 74
p.bratuleanu@valleesduhautanjou.fr



Au 1er Janvier 2017, les Communauté de communes de la Région du Lion-D'angers, du Haut-Anjou et du Ouest-Anjou ont fusionné pour former la Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'Intérêt Communautaire : création des nouveaux itinéraires sur chemins existants, aménagement des sentiers de randonnée, mise en place du balisage, entretien paysager, mise en place et gestion d'une promotion cohérente (OT, PETR), référencement et valorisation des sentiers par des plans départementaux, régionaux ou nationaux, réflexion et développement d'une politique d'itinérance.
 - o SCOT et schéma de secteur : participation au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Segréen ou à tout autre organisme qui lui serait substitué pour sa gestion déléguée.
 - o Aménagement numérique : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L. 1425-1 du CGCT.
 - o Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Etude préalable et mise en place d'une OPAH-RU (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement urbain) sur l'ensemble du territoire de la CCVHA ;
 - o Participation à des organismes de conseil et d'accompagnement du public dans le domaine de l'habitat (ex : participation à l'ADIL) ;
 - o Participation à la détection et au recensement des logements indignes ;
 - o Participation à des projets d'hébergement collectif à destination exclusive des jeunes, des apprentis et des saisonniers.

OBSERVATIONS

La Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou est couverte par le SCOT de l'Anjou Bleu approuvé le 18 octobre 2017.